



Faire un don à un organisme de bienfaisance sans appauvrir la succession, voire même l'enrichir

SCENARIO A | Homme, 80 ans, veuf. La succession **paie** les impôts et le reste est légué aux enfants.

300 000 \$					
↓	↓	↓	↓	↓	↓
Impôts	Enfant 1	+	Enfant 2	+	Enfant 3
60 000 \$ (20 %)	80 000 \$ (26,66 %)		80 000 \$ (26,66 %)		80 000 \$ (26,66 %)
			+		=
					Famille
					240 000 \$ (80 %)

SCENARIO B | Homme, 80 ans, veuf. La succession **paie** les impôts. Le reste est légué à l'Oratoire et aux enfants.

300 000 \$						
↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Impôts	Legs à l'Oratoire	Enfant 1	+	Enfant 2	+	Enfant 3
60 000 \$ (20 %)	60 000 \$ (20 %)	60 000 \$ (20 %)		60 000 \$ (20 %)		60 000 \$ (20 %)
		+		+		=
						Famille
						180 000 \$ (60 %)
	↓	+		+		=
	Reçu de bienfaisance donnant droit à un crédit d'impôt de 50 % de la valeur du don, soit 30 000 \$	10 000 \$ (3,33 %)		10 000 \$ (3,33 %)		10 000 \$ (3,33 %)
		+		+		=
						30 000 \$ (10 %)
		+		+		=
		70 000 \$ (23,3 %)		70 000 \$ (23,3 %)		70 000 \$ (23,3 %)
						210 000 \$ (70 %)

Le crédit pour don permet de générer **un montant additionnel de 30 000 \$** qui est partagé entre les enfants.

(Famille 70 %)	210 000 \$
(Don à l'Oratoire 20 %)	60 000 \$
(Impôts payés 20 %)	60 000 \$
(Total 110 %)	330 000 \$

NOTE Ces renseignements sont donnés à titre indicatif seulement. Il est toujours recommandé de consulter vos propres conseillers professionnels (comptable, fiscaliste, notaire, avocat, etc.).



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Marie-Anne Desjardins
Directrice
Programme des dons planifiés
514 733-8211, poste 2523
madesjardins@osj.qc.ca

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
3800, chemin Queen-Mary
Montréal (Québec) H3V 1H6
514 733-8211 / 1 877 672-8647